



Problème de terrain surélevé de la parcelle de mon voisin par rap

Par Catou

Bonjour

Ma rés ppale est entourée d'une clôture en bas plaque épaisse surmontée d'un grillage. Celle-ci a été posée en 1972 sur ma parcelle et m'appartient totalement.

2016 rachat par Mon voisin d'une parcelle en L entourant 2 côtés (long et court) de mon terrain avec une maison sur sous-sol construite il y a 15-20 ans. Lors construction maison Une partie de la terre avait été répartie sur le terrain de l'ancien propriétaire le long de ma clôture (côte long) provoquant une poussée sur ma clôture et un poteau était déjà légèrement penché. Le nouveau propriétaire a posé sur son terrain successivement plusieurs piscines gonflable de plus en plus grosses et (mis en 2022-23) à qqes centimètres de ma clôture des brise vues panneaux à lamelles de bois enfilés dans des poteaux fichés simplement en terre avec Des tasseaux entre ses poteaux et mes plaques et poteaux. J'ai constaté que 10 de mes poteaux penchaient de plus en plus dont 2 menaçaient de casser.

J'ai avisé mon voisin, lui ai ddé d'ôter ses tasseaux ce qu'il a fait tt en niant le fait que le problème provenait de ses panneaux (hauteur de 2 m). Pour lui mes poteaux sont vieux et ne penchent pas plus qu'avant ce qui est faux et confirmé par une personne qui a entretenu un potager à ce niveau jusqu'en 2019 sur mon terrain.

Sept 2023 ai ddé qu'un professionnel vienne poser 8 jambes de force (ai réglé facture de 2300?) pour essayer enrayer le problème. Bien sûr tt comme les poteaux de ma clôture ceux ci sont pris à la base dans du béton et ne bougent pas en cas de vent contrairement aux panneaux du voisin.

Mai 2024 le voisin change de piscine pour une semi enterrée et enlève ses panneaux. Le tracé n'étant pas à 1,50m de ma clôture j'ai pris RDV sur place avec l'agglo Orls pour que les règles soient redonnées au voisin avt démarrage Tvx.

J'en profite pour poser 2 questions :

1) compte t il remettre brise vue ? Réponse : très vague oui mais moins haut et ce sera posé sur la structure de la piscine comme ça se fait maintenant ????

Constat : à ce jour Bord piscine a 1,50m de ma clôture OK mais panneaux encore à qqes Centimètres de mes poteaux fixés sur une terrasse lattes de bois surélevé (terrasse arrive en haut de mes plaques)

2) et où cptait il mettre la terre enlevée ?

Réponse : sur retour de mon terrain.

Constat : à mon retour le 25/7 2 monticules de terre allant jusqu'à mes plaques 1 premier très haut avt la piscine et second plus petit mais qui a été en partie réétalé sous la terrasse et je constate que la terre est plus haute d'environ 8 à 10cm sur toute cette partie là ce qui explique la hauteur de la terrasse (arrive en haut de mes plaques). Voisin nie le fait que la terre a été remise et arrive jusqu'à contre ma clôture.

La terre du 2ème monticule a été en partie ôtée par un camion, le restant devant être nivelé le long de la terrasse et ne pas être amené au pied de ma clôture.

Qd ? En attendant j'ai constaté que 2 de mes plaques sont cassées (conséquences du poids de cette terre)

En outre en prolongation de sa terrasse en direction de sa maison le voisin a remis des brise vue tenus par des poteaux simplement fichés en terre et l'un des poteaux touche mon poteau d'angle.

Est-ce autorisé (que son poteau touche le mien) ? et quel recours pour lui faire rabaisser le niveau de son terrain afin de ne pas détériorer davantage ma clôture et de ne pas avoir une autre facture aussi conséquente que la 1ère à régler

D'autre part cette personne plantE Ses arbustes à moins de 50 cm de ma clôture. Il a des Althea qui sont à 2,50 m de hauteur mais qui ne sont pas à 2 m de ma clôture ce qui fait que je ne vois plus le jour dans ma buanderie et dans la pièce en prolongement.

Enfin Il laisse régulièrement le couvercle de sa poubelle verte ouverte ce qui génère une odeur infernale Au niveau de mon portail.

Actuellement je pense que son attitude est dûe d'une part au fait que j'ai demandé à l'agglo de se déplacer et surtout que je n'ai pas accédé à sa demande de lui vendre le fond de mon terrain

Merci de m'éclairer sur mes droits, et les procédures à entreprendre sachant que je compte aller voir un conciliateur en rentrant. Je ne sais pas s'ils peuvent se déplacer pour constater les faits.

Le comble étant que la femme de mon voisin m'a adressé un sms de menaces si je poursuis ma quête pour le bien de ma clôture qui comme me l'a dit le professionnel qui est intervenu : une clôture comme ça. Ça fait une vie . C'est bien mal parti avec des voisins comme de ce type.

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre texte est bien trop long et votre conflit de voisinage peut être présenté devant un conciliateur.
Il ne se déplace pas, vous pouvez apporter un constat d'huissier afin de justifier vos demandes.

Le conciliateur n'est pas un juge. Il tentera de vous amener à une solution amiable.

En cas d'échec il faudra saisir le tribunal.

Consultez un avocat et faites établir des constats d'huissier.

Par Catou

Bonsoir

Merci de votre réponse

Bon WE

Cordialement